



Alphonse BORRAS

# CES PRÊTRES VENUS D'AILLEURS...

Une réalité complexe, un dossier délicat

---

ans la plupart des diocèses d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, on assiste ces dernières décennies à un afflux croissant de prêtres allochtones que l'on qualifie communément de « prêtres étrangers » mais qui pourraient plutôt être qualifiés de « prêtres migrants » (1). Je choisis de parler à leur propos de « prêtres migrants » pour souligner non seulement qu'ils viennent d'ailleurs mais surtout qu'ils ont quitté leur pays pour s'établir dans un autre pays temporairement ou définitivement (2).

---

(1) Le présent article est une version longue d'un article paru récemment dans la revue *Mission de l'Église* 156 (2007). Je remercie le Père Maurice Pivot, son directeur, d'avoir permis qu'elle soit publiée dans *Prêtres diocésains* dont le comité de rédaction a reconnu l'intérêt de le proposer à ses lecteurs.

(2) Je cite ici la définition donnée par le Petit Robert (Ed. 2006), *sub voce* « émigrer » que je réfère en l'occurrence au substantif « migrant » que le même dictionnaire qualifie en ces termes « travailleur originaire d'une région peu développée, s'expatriant pour trouver du travail, ou un travail mieux rémunéré » (*sub voce*).

Il y a toujours eu, selon les diocèses, des prêtres étrangers (3) ; ils représentaient souvent une infime minorité par rapport au clergé local diocésain et même religieux bien que celui-ci, surtout dans les instituts de droit pontifical, comprenait de soi des membres d'autres nationalités (4).

Aujourd'hui la présence de ces prêtres est liée, à bien des égards, à la mondialisation, qui affecte nos sociétés contemporaines et la culture (post)moderne. Leur présence s'inscrit dans le cadre des flux migratoires à l'échelle planétaire. Elle participe sans doute des mêmes raisons et circonstances qui déterminent l'arrivée d'autres allochtones dans nos pays. Sous cet angle, elle est inévitable, voire inéluctable. C'est du moins ce que je pressens *intuitivement*. Par ailleurs, ma conviction est que la présence de ces prêtres et leur action pastorale au sein de nos Eglises locales acquièrent un éclairage particulier sous l'angle, familier à la missiologie contemporaine, du rapport entre les cultures (5). Ce rapport peut aider à appréhender et à donner sens au phénomène des prêtres migrants.

J'ajouterai sans pouvoir la développer une autre conviction. Elle relève autant de l'anthropologie que de la sotériologie : « dès l'origine, l'humanité s'est trouvée placée en situation de consentement à l'autre », écrit Mgr Jean-Luc Brunin. Et l'actuel évêque d'Ajaccio d'ajouter « [celui-ci est] l'autre de moi, différent, mais Dieu me le propose comme compagnon d'une destinée commune qui trouve son centre et son accomplissement en Jésus-Christ » (6). C'est dans l'accueil de l'autre qui

nous est devenu proche en Jésus-Christ que se joue la catholicité de la foi. D'entrée de jeu, nous mesurons théologiquement parlant que, par ce biais-là, la problématique des prêtres migrants nous renvoie aussi en définitive à la catholicité de l'Eglise.

Le sujet à traiter ici n'est donc pas purement administratif, ni simplement sociologique. Il a une portée théologique indéniable que je ne puis développer. J'ai écrit cet article à partir de mon « expérience » de vicaire général. Celle-ci est cependant relativement courte. Je vais partager en toute modestie mon regard sur les « prêtres venus d'ailleurs » – dans mon diocèse, majoritairement d'origine africaine. Il s'agit d'un point de vue, le mien, à la fois *partiel* – et donc limité – et *engagé* – et donc risqué. Il est, de ce fait, singulièrement critiquable.

Mon propos constitue une première approche d'une réalité complexe (7) encore peu travaillée. Spontanément, des confrères prêtres ou diacres, mais aussi d'autres fidèles, notamment des laïcs engagés dans l'animation des communautés expriment quelques réserves vu l'insertion difficile de ces prêtres venus d'ailleurs, leur préparation insuffisante au point de vue culturel et pastoral pour œuvrer chez nous et les risques d'isolement psychologique liés à leur manque d'intégration (8). À cela s'ajoute le constat d'une difficulté d'œuvrer avec des fidèles laïcs en les considérant comme partenaires dans la vie ecclésiale ; cette difficulté n'est certes pas propre aux prêtres étrangers car elle est également le cas chez des confrères autochtones. Il se fait cependant que cette difficulté de collaboration va souvent de pair avec un attachement « à une conception sacrale et autoritaire de leur rôle » (9). De plus, chez beaucoup de confrères africains, mais aussi chez des prêtres provenant d'Europe de l'Est, on peut également voir, à la suite de Maurice Cheza, qu'ils n'ont pas « été habitués à une culture sécularisée » (10), comme dans nos pays d'Europe occidentale ou d'Amérique du Nord. Par

(3) Traitant des Etats-Unis où l'Eglise catholique a une longue tradition d'importation (angl. bringing in) de prêtres étrangers. D.R. HOGUE et A. OKURE, *International priests in America : challenges and opportunities*, Collegeville, Liturgical Press, 2006, invitent par leur analyse sociologique et pastorale à ne pas avoir la mémoire courte : il y a toujours eu des prêtres importés dans leurs contrées (dans le passé principalement venus d'Europe), mais ce qui a changé c'est que ces prêtres sont aujourd'hui plus visibles et plus exotiques (p. 122).

(4) Je vais uniquement considérer les prêtres *diocésains*. Les situations diverses de membres d'instituts de vie consacrée et de sociétés de vie apostolique appelleraient à mon sens des considérations particulières qu'il n'est pas possible de faire dans les limites de cet article.

(5) Cf. G. ROUTHIER et F. LAUGRAND (dir.), *L'espace missionnaire. Lieu d'innovations et de rencontres interculturelles*, Paris, Karthala, 2002 ainsi que plus récemment J. COMBY (dir.), *Diffusion et acculturation du christianisme (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*. *Vingt-cinq ans de recherches missiologiques par le CREDIC*, Paris, Karthala, 2005.

(6) Comme le rappelle Paul en Ep 2,13-19 ; cf. J.-L. BRUNIN, « Accueillir l'étranger », dans G. ROUTHIER et M. VIAU (dir.), *Précis de théologie pratique*, Montréal-Bruxelles, Novalis – Lumen Vitae, 2004, 797-812, ici p. 810. On lira également l'article de J.-L. Souletie, « Les migrants, une chance d'altérité », *Transversalités* 100 (2006), 151-157.

(7) Une des facettes de ce phénomène des prêtres migrants est celle des prêtres Fidei donum, sur laquelle on lira le bilan qu'en dresse notre collègue M. CHEZA, « Les cinquante ans de l'encyclique Fidei Donum », *Mission de l'Eglise* n° 154 (janvier-mars 2007), 29-34.

(8) Je souligne volontiers qu'au début des années 60, ces réserves constituaient des arguments défavorables à la formule des prêtres Fidei donum. Cf. D. NOTHOMB, « Eglise locale et missionnaires étrangers », *Spiritus* 16 (1963), 275-290, cité par M. CHEZA, « Les cinquante ans de l'encyclique Fidei Donum », p. 32.

(9) M. CHEZA, « Les cinquante ans de l'encyclique Fidei Donum », p. 34.

(10) *Ibidem*.

